

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2014

Présents : MM. Claude ROQUES - CASTAN – GERAUD – Mme BASCOUL - MM. FABRIES - CORBIERE - ROUQUETTE - GAILLAC - LLOP - Mme LECHEVANTON – M. HOULES - Mme ENJALBERT.

Excusés : Mme CAUSSÉ qui a donné Pouvoir à Mme ENJALBERT  
M. MOUSNIER qui a donné Pouvoir à Monsieur FABRIES.

Absente : S. ROQUES

Secrétaire : M. ROUQUETTE.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **Approbation des Comptes de Gestion 2013, Commune, Assainissement et CCAS :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Approbation du compte administratif 2013 de la commune :**

Sous la Présidence de Monsieur Henri GERAUD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 559 670,94 €      Recettes : 704 024,76 €      **Excédent de clôture : 144 353,82 €**

#### **Investissement**

Dépenses : 142 375,32 €      Recettes : 103 046,53€      **Déficit de clôture : 39 328,79 €**

Hors de la présence de Monsieur Claude ROQUES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 de la commune.

### **Approbation du compte administratif 2013 de l'assainissement :**

Sous la Présidence de Monsieur Henri GERAUD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2013 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 29 119,08€      Recettes : 43 390,81 €      **Excédent de clôture : 14 271,73 €**

#### **Investissement**

Dépenses : 27 151,17€      Recettes : 24 344,30 €      **Déficit de clôture : 2 806, 87 €**

Hors de la présence de Monsieur Claude ROQUES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 de l'assainissement.

### **Approbation du compte administratif 2013 du CCAS :**

Sous la Présidence de Monsieur Henri GERAUD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du CCAS 2013 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 193,20€                      Recettes : 1 293,89€                      **Excédent de clôture : 1 100,69€**

#### **Investissement**

Dépenses : 0€                      Recettes : 15,24€                      **Excédent de clôture : 15,24€**

Hors de la présence de Monsieur Claude ROQUES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 du CCAS.

### **Affectation des résultats de l'exercice précédent :**

#### **• budget Commune :**

Monsieur le Maire explique que la comptabilité M14 impose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, à savoir un excédent de 144 353,82 €. Il propose de répartir cette somme comme suit :

- En investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 61 864,79 € pour en assurer le financement.

- En fonctionnement, à la ligne 002 : 82 489,03 €.

#### **• budget Assainissement :**

La proposition de répartition de l'excédent de clôture de 14 271,73 € est la suivante :

- En investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 6 806,87 € pour en assurer le financement

- en fonctionnement, à la ligne 002 : 7 464,86 €

#### **• budget CCAS :**

L'excédent de fonctionnement est reporté à la ligne 002, soit 1 100,69 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

### **Participation de la Commune pour un enfant inscrit en CLIS à Albi :**

Par courrier en date du 5 février 2014, le Président de l'OGEC, celui de l'APEL et le Chef d'Établissement de l'école du Bon Sauveur à Albi ont fait parvenir une demande afin d'obtenir une participation de la Commune pour un enfant domicilié à Lombers et accueilli en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS).

En effet, l'article L442-5-1 du Code de l'Éducation prévoit que les communes de résidence des élèves sont tenues de financer le fonctionnement de l'école privée lorsqu'elles ne disposent pas elles-mêmes de capacité d'accueil.

A titre d'exemple, il est précisé dans ce courrier qu'une commune participe à hauteur de 670 euros par élève.

Après discussion, les membres présents acceptent cette participation, en fixent le montant à 670 euros et chargent Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

### **Sujets divers :**

- *Proposition de vente d'un local* : Monsieur le Maire indique que Monsieur RIVALS lui a proposé le local situé au dessous de l'ancienne Mairie qu'il souhaite vendre. Il demande que la Commune lui fasse une proposition de prix.

Après discussion les conseillers présents fixent ce montant à 5000 euros et chargent Monsieur le Maire d'en informer le propriétaire.

- *Régularisation de l'éclairage public* : lors de la construction des derniers chantiers d'éclairage public, les postes de comptage n'ont pas été pris en compte par ERDF. Après examen des comptes, il ressort que la Commune est redevable de la somme de 7828 €. Cette somme sera régularisée sur les exercices 2014 et 2015.

- *Lotissement de la Borie Basse, câblage de l'éclairage public*: Deux devis ont été fournis pour le rattachement de ce lotissement à l'éclairage public sans création d'un nouveau comptage. Le mieux disant est la SPIE pour un montant de 720,94 euros. Monsieur le Maire est chargé par le Conseil de passer commande.

- *remplacement d'un micro portatif pour la salle des fêtes* :Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un des deux micros sans fil de la salle des fêtes ne fonctionne pas correctement. Renseignements pris, il s'avère que la fréquence de ce micro est très proche d'une fréquence utilisée par un opérateur de téléphonie et cela crée des interférences.

Un devis est présenté pour le remplacement de ce micro pour un montant de 376,92 euros TTC. Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité des membres présents à passer commande.

- *Travaux* :Monsieur le Maire fait le point sur les derniers travaux réalisés, à savoir mur de soutènement du chemin rural au « Bout du Pont », travaux sur les chemins de Roumani, Le Pic et Saint-Caprais.

- *meublier urbain et signalétique rue des écoles* :Monsieur le Maire donne au Conseil les précisions qui avaient été demandées lors de la précédente réunion sur les modèles proposés et les distances entre les divers éléments (1,50 m). il est autorisé par le Conseil à passer commande de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.